

Tribune de Genève 1211 Genève 11 022/ 322 40 00 www.tdg.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 33'566 Parution: 6x/semaine



Page: 7 Surface: 71'992 mm² Ordre: 844003 N° de thème: 844.003 Référence: 73709264 Coupure Page: 1/3

Livre

Quand une erreur judiciaire meurtrit toute une famille



L'auteure Marion Moussadek Émonot a recueilli les témoignages de la famille géorgienne. Xavier Lafargue

y @XavierLafargue

«376 jours de prison pénible destin d'une famille géorgienne pour rien» retrace le prise dans les



Tribune de Genève 1211 Genève 11 022/ 322 40 00 www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd Tirage: 33'566 Parution: 6x/semaine



Page: 7 Surface: 71'992 mm² Ordre: 844003 N° de thème: 844.003 Référence: 73709264 Coupure Page: 2/3

«rafles» effectuées à Genève en 2009

Ce livre se lit comme un roman noir, mais les faits décrits dans «376 jours de prison pour rien»* ne reposent que sur la stricte vérité. Ils retracent la brusque descente aux enfers d'une famille géorgienne il v a dix ans à Genève.

2009, l'arc lémanique est le théâtre d'une vague de cambriolages sans livre sur son histoire. précédent. On soupconne une organisation criminelle géorgienne, «Vor V Zakone». En quelques mois, les coups de filet vont se succéder. Dans des appartements, des foyers de requérants d'asile, des hôtels, des squats... À Genève, une soixantaine de Géorgiens sont finalement écroués à Champ-Dollon. L'affaire fait couler beaucoup d'encre.

Parmi eux, un couple. Le 5 mai à l'aube, des policiers pénètrent dans leur appartement, les interpellent sans ménagement et les arrachent à leurs deux filles, âgées de 4 et 12 ans. Elles seront placées dans un foyer. Leur mère restera 137 jours en prison, avant d'être innocentée. Leur père, lui, purgera 239 jours avant d'être finalement condamné à une peine de travail d'intérêt général avec sursis pour deux délits mineurs (recel par dol éventuel et possession d'une arme non chargée) liés à cette affaire. Des délits qu'il dit avoir commis sous la contrainte.

Des années après ces faits, la journaliste genevoise Marion Moussadek Émonot a rencontré cette famille. Son livre nous décrit leur parcours hors du commun, depuis la fuite de leur pays pour échapper à la mafia géorgienne jusqu'à leur demande de naturalisation suisse. Un long combat qui, aujourd'hui encore, n'est pas terminé. Interview de l'auteure.

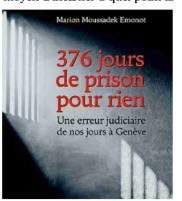
Dans quelles circonstances avez-vous rencontré Mariam,

la mère de famille?

L'antenne F-information et le Département de la cohésion sociale de la Ville ont fait un appel à douze femmes bénévoles pour recueillir des récits de vie de douze migrantes arrivées à Genève. Les entretiens se sont déroulés en 2014 et 2015. Je me suis retrouvée face à Mariam... La confiance s'est instal-À la fin de 2008 et au début de lée et je lui ai finalement demandé si elle accepterait que je publie un

Dans ce livre. Mariam est la narratrice. Pourquoi ce choix?

Il m'est apparu comme le meilleur moyen d'incarner à quel point la



justice peut ravager une personne, une famille, une mère à qui on a arraché ses enfants.

Vous nommez le procureur général, la juge chargée de l'instruction, les avocats de la défense...

Parce que je voulais que ce récit soit vraiment ancré dans la réalité. même si certains passages sont romancés.

Cette famille a-t-elle eu peur de se confier à vous?

Oh que oui! Ils ont pris plusieurs mois pour décider s'ils acceptaient l'idée que leur histoire soit racontée dans un livre. Malgré leur accord, j'ai eu peur jusqu'à la dernière minute qu'ils se rétractent. Car aujourd'hui encore, il y a des

conséquences sur le processus de naturalisation suisse de leur fille aînée, qui a 22 ans et est pourtant arrivée à Genève à l'âge de 7 ans. Pour vous donner une idée de leur angoisse permanente, le bon à tirer était déjà parti chez l'éditeur quand ils m'ont finalement demandé de changer tous les prénoms.

Quel fut le moment le plus touchant de vos rencontres avec Mariam?

J'ai pu suivre la période où leur aînée passait la matu, en fait le bac puisqu'elle fréquentait un lycée français à Genève. Les épreuves finales se tenaient de l'autre côté de la frontière, dans le Pays de Gex. Techniquement parlant, elle n'avait pas le droit de passer la douane, mais le directeur a pris sur lui pour qu'elle soit dans le car chaque jour avec les autres élèves. Pendant les huit à dix jours qu'a duré le bac, sa mère ne respirait plus. Ça m'a bouleversée.

Cette famille a aussi été aidée par les services sociaux dès son arrivée à Genève. Le livre traduit d'ailleurs ce va-et-vient entre détresse et espoir.

Oui, parce que c'est la vie. La leur. Je ne voulais pas non plus verser dans le misérabilisme, leur vie n'est pas toute noire...

Que savez-vous des autres Géorgiens incarcérés? Ou en d'autres termes, le cas de cette famille est-il unique?

Certains criminels, qui appartenaient bel et bien à la mafia géorgienne traquée, ont purgé jusqu'à 4 ans de prison. Mais comme l'a dit Me Nicola Meier, l'avocat du mari de Mariam, «quand on procède à un tel nombre d'arrestations simultanées, c'est comme un bombardement à l'aveugle. On accepte qu'il puisse y avoir des dommages collatéraux». Sur la soixanDate: 03.06.2019



Tribune de Genève 1211 Genève 11 022/ 322 40 00 www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 33'566 Parution: 6x/semaine



Page: 7 Surface: 71'992 mm² Ordre: 844003 N° de thème: 844.003 Référence: 73709264 Coupure Page: 3/3

taine d'interpellations entre février évolué après avoir eu accès à et mai 2009, il y a eu une ou deux cette triste affaire? autres erreurs, mais sans aucune Non, je reste confiante malgré tout commune mesure. Des gens qui dans notre système. D'ailleurs, ça sont restés quelques jours à tort en a fini par fonctionner puisque le préventive. Les protagonistes de Ministère public a été condamné 1,5 million de francs en 2014, ces mon histoire ont non seulement pour «violation crasse du principe indemnités ont atteint 6,8 millions fait quatre et neuf mois de préven- de célérité» et que Mariam a été en 2015. tive, mais en plus, leur dossier s'est totalement innocentée (ndlr: les perdu. Ils ont attendu plus de cinq époux ont reçu au total *«376 jours de prison pour rien», ans pour être jugés!

Votre regard sur la justice a-t-il

35 000 francs pour tort moral). Néanmoins, il y a de quoi tomber à la renverse quand on s'intéresse

aux montants accordés par l'État de Genève au titre de l'article 429 du Code de procédure pénale (indemnités pour réparation de tort moral): d'un peu moins de

Marion Moussadek Émonot, 2019, Éd.

